

Ministère de la Communauté Française

Département de l'Éducation, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale, de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Études.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles, le 20 Fév 97
Rue de la Science, 43
02 / 238.86.11

1

Monsieur Philippe Smits
Administrateur Général
Fédération des Établissements Libres
Subventionnés Indépendants
Boulevard du Triomphe-Batiment H-CP220
1050 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 1845

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : INFORMATIQUE - REALISATION DE DOCUMENTS INTERNET
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 753234U32F1

Monsieur l'Administrateur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

Communauté Française

Ministère de l'Éducation, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale, de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Études.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles, le 28 Nov 96
Rue de la Science, 43
02 / 238.86.11

Monsieur Philippe Smits
Administrateur Général
Fédération des Établissements Libres
Subventionnés Indépendants
Boulevard du Triomphe-Batiment H-CP220
1050 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 1845

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation :
REALISATION DE DOCUMENTS INTERNET

Monsieur l'Administrateur Général,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique est soumis à une concertation entre un délégué de votre réseau d'enseignement et l'inspecteur coordonnateur, selon la procédure prévue à l'article 2.1.1 de la circulaire PS/319/96 du 26 janvier 1996.

En conséquence, le délai de 25 jours visé au point 2.1.1 de ladite circulaire est interrompu pendant 10 jours. L'entrée en vigueur de ce dossier pédagogique est reportée au 25 décembre 1996 au lieu du 15 décembre 1996.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) R. Guverrot Date et signature (2) : 03-12-1996

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
INFORMATIQUE - REALISATION DE DOCUMENTS INTERNET

CODE (3) 753234 U 32 F 1

3. Finalités de l'unité de formation :

4. Capacités préalables requises :

5. Classement de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition
- du degré : (1) inférieur
- (1) qualification
- (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input checked="" type="radio"/>	Economique	<input checked="" type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 28.01.97

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère-occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Informatique - Réalisation de documents Internet

A.1 Finalités générales

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. Répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

A.2 Finalités particulières

1. Former l'étudiant à l'utilisation des ressources disponibles sur Internet pour lui permettre de réaliser des documents destinés à être utilisés sur Internet, ou en Intranet.
2. Initier l'étudiant aux protocoles, outils et conventions nécessaires ou utiles à la réalisation de documents Internet statiques ou dynamiques.

ANNEXE 2
CAPACITES PREALABLES REQUISES :

03-12-1996

Informatique - Réalisation de documents Internet

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant devra être capable

de présenter la solution d'un problème
de proposer une organisation logique de fonctions programmables
de traduire ces solutions en langage(s) de programmation

et, pour un problème particulier,

de faire un choix raisonné d'une organisation de données
de décider de l'organisation de fichiers appropriée
de mettre en place la structure de fichier
de gérer le fichier mis en place

Est directement admis dans cette unité de formation, l'étudiant ayant réussi l'unité de formation Programmation (code 756502U32F1); ou une formation équivalente ou supérieure.

ANNEXE 3
RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION
DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT :

03 -12- 1996

Informatique - Réalisation de documents Internet

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes de laboratoire comportant :

- plus de deux étudiants par poste de travail
- plus de vingt étudiants par chargé de cours

Informatique - Réalisation de documents Internet

L'étudiant sera capable :

1. pour le cours de langage de protocoles et formats de documents
 - de maîtriser la logique des protocoles et formats de documents;
 - de sélectionner, parmi les protocoles et formats existants, ceux qui sont appropriés pour réaliser des documents dans une situation;
2. pour le cours de laboratoire de réalisation de document
 - de réaliser des documents statiques;
 - de réaliser des documents dynamiques;
 - de réaliser un ensemble de documents destinés à réaliser une fonction; en sélectionnant les protocoles appropriés à la situation;
 - d'utiliser les ressources d'Internet pour résoudre les difficultés; en sachant où et comment trouver les informations ou de l'aide;

ANNEXE 5
FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

Informatique - Réalisation de documents Internet

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de

- de réaliser un document statique
- de réaliser un document dynamique
- de réaliser un ensemble de documents destinés à réaliser une fonction; en sélectionnant les protocoles appropriés à la fonction
- d'utiliser les ressources d'Internet pour résoudre les difficultés; en sachant où et comment trouver les informations ou de l'aide

Pour la détermination du degré de maîtrise on appréciera dans quelle mesure la réalisation de l'étudiant respecte tous les critères formulés dans l'énoncée.

03-12-1996

ANNEXE 6
PROFIL DU/DES CHARGE(S) DE COURS :

Informatique - Réalisation de documents Internet

Le chargé de cours sera un enseignant.

Objet : Copie interne de l'accusé de réception
 ----- Dossier reçu à l'administration le 1996-11-19 - Ouverture au plus tôt le 1996-12-15
 Date d'application prévue le

No.dossier	Libelle	Périodes :					Clas.
		Total	Base	Auton.	Pres.el	Encadr.	
1845 U	REALISATION DE DOCUMENTS INTERNET						SCEC
	Code : 45.38.34.632 F1	80	80	0	0	0	Orientation :

Schets

Nicole Schets
 Conseillère adjointe f.f.

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : 20/11/96

RETOUR DE L'INSPECTION : . . . / . . . / . . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

RECEPTION A L'INSPECTION : 20/11/96

INSPECTEUR : Yousiou Lemotte

ENVOI INSPECTEUR : 20/11/96 RETOUR SOUHAITE : 05/12/96

EFFECTIF : . . . / . . . / . . .

RENOI INSPECTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : 20/12/96

06.01.97 - 17.02.97

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : 27/11/96

RETOUR LE : 19/12/96

RENOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : . . . / . . . / . . .

Transmis à Monsieur BOUILLON.

ly 27.11.96

Je propose que le dossier soit
 ajouté en prenant en compte
 les points 2 et 3 du rapport de
 Monsieur l'Inspecteur Lemotte.

ly 08.01.97

ilumin reçu le 29/12/96

ilumin reçu le 29/12/96

ANNEXE BIS (dossier pédagogique).

Réseau:	LIBRE NON CONFESIONNEL.	Date du doc.8bis : 12.11.96
Responsable :R. Deweert		

Code de l'unité de formation
Numéro du dossier

752531.U32F1
1844 U

PROGRAMMATION INTERNET.

Code de l'unité de formation
Numéro du dossier

753234.U32F1
1845 U

REALISATION DE DOCUMENTS INTERNET.

Les points 1., 2., 3. et 4. concernent les deux dossiers.

1. Les annexes ne portent pas la même date que le document 8bis.
2. Pour harmoniser les intitulés, les propositions doivent être précédées du terme "INFORMATIQUE"
INFORMATIQUE - PROGRAMMATION INTERNET
INFORMATIQUE - REALISATION DE DOCUMENTS INTERNET
3. Documents 8bis - Point 11.
Remplacer "Laboratoire" par "Laboratoire de programmation".
4. La rédaction des capacités terminales ne respecte pas les exigences de la PS 329/96 en la matière (point 1.6.2.8. - page 16) :
*Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de..."(répondre au trois questions de la circulaire).
Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :....(indiquer les critères retenus pour l'appréciation de l'apprentissage et de l'épreuve finale).*

5. Dossier " PROGRAMMATION INTERNET "

Les finalités particulières font référence à une compétence d'écriture pour un programme exécutable sur des ordinateurs connectés au réseau Internet. Cela veut-il dire que l'étudiant sera capable en fin d'unité, de réaliser une application compatible avec les impératifs et le contexte d'un réseau de ce type?

Si oui, le programme ne le précise pas suffisamment. Il ne fait apparaître Internet que comme une source d'aide à l'élaboration d'un programme dans n'importe quel langage orienté objets. A la limite, cette unité pourrait n'apporter qu'une compétence d'utilisation d'un outil supplémentaire pour un public engagé dans une formation en programmation orientée objets (voir capacités préalables) et ne nécessiter qu'un nombre réduit de périodes de laboratoire. **Conserver vos finalités et votre volume de périodes impliquent donc un remaniement du programme.**

Si non, l'intitulé est mal choisi; "Programmation assistée par Internet" me paraît mieux adapté. Une telle orientation demande de revoir l'ensemble du dossier (volume horaire et annexes de finalités et de capacités terminales).

Vedrin, le 24 novembre 1996

Emile LAMOTTE

Objet : Copie interne de l'accusé de réception
 ----- Dossier reçu à l'administration le 1996-11-19 - Ouverture au plus tôt le 1996-12-15
 Date d'application prévue le

No.dossier	Libelle	Clas.
1845 U	REALISATION DE DOCUMENTS INTERNET	SCEC
Code : 45.38 ⁸⁰ 34.63 ⁸⁰ F1 ⁰ Orientation :		

Schets

Nicole Schets
 Conseillère adjointe f.f.

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : 20/11/96

RETOUR DE L'INSPECTION : . . . / . . . / . . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

RECEPTION A L'INSPECTION : 20/11/96

INSPECTEUR : YVES LEMOTTE

ENVOI INSPECTEUR : 20/11/96

RETOUR SOUHAITE : 05/12/96

EFFECTIF : . . . / . . . / . . .

RENOI INSPECTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : 20/12/96

06.01.97 - 17.02.97

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : 27/11/96

RETOUR LE : 19/12/96

RENOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : . . . / . . . / . . .

Transmis à Monsieur BOUVIOT.

ly 27.11.96

Je propose que le dossier soit
 ajusté en prenant en compte
 les points 2 et 3 du rapport de
 Monsieur l'Inspecteur Lemotte.

ly 08.01.97

iluminé reçu le 09/01/97

f. schets

Ministère de la Communauté Française

Département de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale, de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles, le 20 Fév 97
Rue de la Science, 43
02 / 238.86.11

1

Monsieur Philippe Smits
Administrateur Général
Fédération des Etablissements Libres
Subventionnés Indépendants
Boulevard du Triomphe-Batiment H-CP220
1050 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 1845

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de Formation : INFORMATIQUE - REALISATION DE DOCUMENTS INTERNET
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE
 PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 753234032F1

Monsieur l'Administrateur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

Communauté Française

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

1040 Bruxelles , le 28 Nov 96
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale , de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

Monsieur Philippe Smits
Administrateur Général
Fédération des Etablissements Libres
Subventionnés Indépendants
Boulevard du Triomphe-Batiment H-CP220
1050 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 1845

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de Formation :
REALISATION DE DOCUMENTS INTERNET

Monsieur l'Administrateur Général,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique est soumis à une concertation entre un délégué de votre réseau d'enseignement et l'inspecteur coordonnateur, selon la procédure prévue à l'article 2.1.1 de la circulaire PS/319/96 du 26 janvier 1996.

En conséquence, le délai de 25 jours visé au point 2.1.1 de ladite circulaire est interrompu pendant 10 jours. L'entrée en vigueur de ce dossier pédagogique est reportée au 25 décembre 1996 au lieu du 15 décembre 1996.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit

Informatique - Réalisation de documents Internet

A.1 Finalités générales

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. Répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

A.2 Finalités particulières

1. Former l'étudiant à l'utilisation des ressources disponibles sur Internet pour lui permettre de réaliser des documents destinés à être utilisés sur Internet, ou en Intranet.
2. Initier l'étudiant aux protocoles, outils et conventions nécessaires ou utiles à la réalisation de documents Internet statiques ou dynamiques.

ANNEXE 2
CAPACITES PREALABLES REQUISES :

03-12-1996

Informatique - Réalisation de documents Internet

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant devra être capable

de présenter la solution d'un problème
de proposer une organisation logique de fonctions programmables
de traduire ces solutions en langage(s) de programmation-

et, pour un problème particulier,

de faire un choix raisonné d'une organisation de données
de décider de l'organisation de fichiers appropriée
de mettre en place la structure de fichier
de gérer le fichier mis en place

Est directement admis dans cette unité de formation, l'étudiant ayant réussi l'unité de formation Programmation (code 756502U32F1); ou une formation équivalente ou supérieure.

ANNEXE 3
RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION
DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT :

03 -12- 1996

Informatique - Réalisation de documents Internet

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes de laboratoire comportant :

- plus de deux étudiants par poste de travail
- plus de vingt étudiants par chargé de cours

Informatique - Réalisation de documents Internet

L'étudiant sera capable :

1. pour le cours de langage de protocoles et formats de documents
 - de maîtriser la logique des protocoles et formats de documents;
 - de sélectionner, parmi les protocoles et formats existants, ceux qui sont appropriés pour réaliser des documents dans une situation;
2. pour le cours de laboratoire de réalisation de document
 - de réaliser des documents statiques;
 - de réaliser des documents dynamiques;
 - de réaliser un ensemble de documents destinés à réaliser une fonction; en sélectionnant les protocoles appropriés à la situation;
 - d'utiliser les ressources d'Internet pour résoudre les difficultés; en sachant où et comment trouver les informations ou de l'aide;

ANNEXE 5
FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

Informatique - Réalisation de documents Internet

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de

- de réaliser un document statique
- de réaliser un document dynamique
- de réaliser un ensemble de documents destinés à réaliser une fonction; en sélectionnant les protocoles appropriés à la fonction
- d'utiliser les ressources d'Internet pour résoudre les difficultés; en sachant où et comment trouver les informations ou de l'aide

Pour la détermination du degré de maîtrise on appréciera dans quelle mesure la réalisation de l'étudiant respecte tous les critères formulés dans l'énoncée.

ANNEXE 6
PROFIL DU/DES CHARGE(S) DE COURS :

03-12-1996

Informatique - Réalisation de documents Internet

Le chargé de cours sera un enseignant.